



République Française

Accusé de réception en préfecture
095-219506045-20240916-49-2024-DE
Date de télétransmission : 18/09/2024
Date de réception préfecture : 18/09/2024

Département du Val d'Oise
COMMUNE DE SURVILLIERS

DELIBÉRATION N°49-2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SURVILLIERS

L'an deux mille vingt-quatre, le seize septembre (16/09/2024)

Le Conseil Municipal dûment convoqué et informé par Mme le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la **présidence de Mme Adeline ROLDAO-MARTINS, le Maire.**

Etaient Présents : (21)	Adeline ROLDAO-MARTINS François VARLET Eric GUEDON Laurent CARLIER Sylvie DUPOUY Nadine RACAULT Nelly GICQUEL	Maryse GUILBERT Nélie LECKI Ahmed LAFRIZI Eric SZWEC Amadou SENE Anthony ARCIERO Christine SEDE-	Didier WROBLEWSKI Fabrice LIEGAUX Michel RAES Virginie SARTEUR Annie PANNIER Laëtitia ALAPHILIPPE Djey Di KAMARA	Sandrine FILLASTRE Marina CAMAGNA Jean-Jacques BIZERAY Géraldine PEUCHET Josette DAMBREVILLE Daniel BENAGOU
--	---	--	--	--

**Absents
représentés :** Mme SEDE donne pouvoir à M. ARCIERO, Mme FILLASTRE à Mme CAMAGNA, M. GUEDON à Mme DAMBREVILLE, Mme RACAULT à Mme GUILBERT, M. CARLIER à M. LIEGAUX, M. VARLET à Mme ROLDAO-MARTINS
M. SENE à M. LAFRIZI ; Mme PEUCHET à Mme DUPOUY

Absent non représenté :

Secrétaire de séance : M. Ahmed LAFRIZI

Délibération dûment publiée sur www.survilliers.fr en vertu du Décret n° 2021-1311 du 7 octobre 2021

Admission en non-valeur

Madame le Maire informe les conseillers que dans le cadre de l'apurement périodique des comptes entre l'ordonnateur et le comptable public, ce-dernier propose l'admission en non-valeur de plusieurs créances irrécouvrables détenues par la commune de Survilliers :

- sur 47 pièces différentes,
- sur 10 débiteurs distincts,
- de 2013 à 2023,
- pour des motifs de poursuites sans effet, d'un montant inférieur au seuil de poursuite (30 €), de combinaisons infructueuses d'actes, et de PV de perquisition et de demande de renseignement négative.

En général, si les titres sont présentés en non-valeur, c'est que les services du Trésor ont essayé par tous les moyens d'obtenir le recouvrement, en vain.

Parmi ces créances irrécouvrables, on distingue deux types :

- les admissions en non-valeur, créances pour lesquelles, malgré les diligences effectuées, aucun recouvrement n'a pu être obtenu (montant inférieur à un seuil de poursuites, combinaison infructueuse d'actes). **Il est à préciser que l'admission en non-valeur n'exclut nullement un recouvrement ultérieur**, si le redevable revenait à une situation permettant le recouvrement. Le détail des motifs est précisé dans le tableau ci-dessous.
- les créances éteintes. On constate l'extinction de ces créances, définitivement effacées, consécutivement à la liquidation judiciaire de fournisseurs ou de sociétés titulaires de marchés publics. Ces créances sont annulées par décision judiciaire (clôture insuffisante d'actif, règlement judiciaire, surendettement décision d'effacement de dette). **Pour ces créances éteintes, la ville et la trésorerie ne pourront plus tenter d'action de recouvrement.** Le détail des motifs est précisé dans le tableau en annexe.

Le total des 47 créances est de 15.599,65 € répartis comme suit :

Budget	Compte	Montants
Budget principal	6541 – Créances admises en non-valeur	15 599,75 €
	6542 – Créances éteintes	0 €

Vu les articles L2121-29, L2121-1 à L2121-23, R2121-9 et R2121-10 du code général des collectivités territoriales (CGCT) qui concernent le conseil municipal et ses modalités de fonctionnement ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57, notamment la procédure relative aux créances irrécouvrables ;

Vu les demandes d'admission en non-valeur transmises par Monsieur le Comptable Public, en date du 21/08/2024, par les listes n° 6527430631 et n°6748581931 ;

Considérant que le comptable certifie avoir émarginé aux articles respectifs, les sommes indiquées sur l'état, lesquelles n'avaient pas été soldées avant la réception de la décision ;

Considérant que les dispositions prises lors de l'admission en non-valeur, par l'assemblée délibérante, ont uniquement pour objet de faire disparaître de la comptabilité les créances irrécouvrables ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITÉ** :

- **APPROUVE** l'admission en non-valeur pour **un montant total de 15 599,65 €** correspondant aux listes des produits irrécouvrables ci-dessous, dressées par le comptable public, par les listes n° 6527430631 et n°6748581931.
- **DIT** que ces créances de 15 599,65 € seront inscrites au compte budgétaire 6541 (créances admises en non-valeur).

EXERCICE	PIÈCE	SERVICE	TOTAL	MOTIFS DE LA PRÉSENTATION	NATURE	IMPUTATION	MONTANT
2023	T-163-1			RAR inférieur seuil poursuite	83-Cantine enfants	6541	13,00
			Total				13,00
2023	T-99-1			RAR inférieur seuil poursuite	83-Cantine enfants	6541	7,80
			Total				7,80
2022	T-210-1			RAR inférieur seuil poursuite	102-Autres produits de gestion courante	6541	17,30
			Total				17,30
2023	T-313-1			RAR inférieur seuil poursuite	83-Cantine enfants	6541	10,80
			Total				10,80
2023	T-555-1			RAR inférieur seuil poursuite	83-Cantine enfants	6541	14,00
			Total				14,00
			TOTAL DE LA LISTE				62,90

EXERCICE	PIÈCE	SERVICE	TOTAL	MOTIFS DE LA PRÉSENTATION	NATURE	IMPUTATION	MONTANT
2019	T-289-1		DA RESTAURANT BABYLON	PV perquisition et demande renseignement négative	102-Autres produits de gestion courante	6541	608,07
2016	T-323-1		DA RESTAURANT BABYLON	PV perquisition et demande renseignement négative	102-Autres produits de gestion courante	6541	7 112,11
			Total pour DA RESTAURANT BABYLON				14 991,35
2013	T-231-1		GDF SUEZ	Poursuite sans effet	300-divers	6541	75,40
			Total pour GDF SUEZ				75,40
2013	T-369-1			Combinaison infructueuse d'actes	300-divers	6541	251,60
			Total				251,60
2013	T-508-1			Poursuite sans effet	300-divers	6541	144,40
			Total				144,40
2018	T-3533650115-1		NATIXIS CAR LEASE	Poursuite sans effet	302-ordre de reversement	6541	246,18
			Total				246,18
2020	T-244-1			NPAI et demande renseignement négative	87-crèche garderie	6541	17,00
2020	T-244-2			NPAI et demande renseignement négative	83-Cantine enfants	6541	53,30
			Total				70,30
			TOTAL DE LA LISTE				15 858,43

EXERCICE	PIÈCE	SERVICE	TOTAL	MOTIFS DE LA PRÉSENTATION	NATURE	IMPUTATION	MONTANT
2017	T-3090120415-1		CERTINOMIS	Poursuite sans effet	302-ordre de reversement	6541	79,20
			Total pour CERTINOMIS				79,20
2017	T-299-2		DA RESTAURANT BABYLON	PV perquisition et demande renseignement négative	102-Autres produits de gestion courante	6541	172,86
2018	T-457-2		DA RESTAURANT BABYLON	PV perquisition et demande renseignement négative	102-Autres produits de gestion courante	6541	172,95
2018	T-353-2		DA RESTAURANT BABYLON	PV perquisition et demande renseignement négative	102-Autres produits de gestion courante	6541	172,95
2018	T-289-2		DA RESTAURANT BABYLON	PV perquisition et demande renseignement négative	102-Autres produits de gestion courante	6541	172,95
2018	T-236-2		DA RESTAURANT BABYLON	PV perquisition et demande renseignement négative	102-Autres produits de gestion courante	6541	172,95
2018	T-199-2		DA RESTAURANT BABYLON	PV perquisition et demande renseignement négative	102-Autres produits de gestion courante	6541	172,95
2018	T-76-2		DA RESTAURANT BABYLON	PV perquisition et demande renseignement négative	102-Autres produits de gestion courante	6541	172,95
2018	T-39-2		DA RESTAURANT BABYLON	PV perquisition et demande renseignement négative	102-Autres produits de gestion courante	6541	172,95
2018	T-2-2		DA RESTAURANT BABYLON	PV perquisition et demande renseignement négative	102-Autres produits de gestion courante	6541	172,95
2018	T-545-2		DA RESTAURANT BABYLON	PV perquisition et demande renseignement négative	102-Autres produits de gestion courante	6541	174,51
2018	T-662-2		DA RESTAURANT BABYLON	PV perquisition et demande renseignement négative	102-Autres produits de gestion courante	6541	174,51
2018	T-592-2		DA RESTAURANT BABYLON	PV perquisition et demande renseignement négative	102-Autres produits de gestion courante	6541	174,51
2019	T-152-2		DA RESTAURANT BABYLON	PV perquisition et demande renseignement négative	102-Autres produits de gestion courante	6541	174,51
2019	T-100-2		DA RESTAURANT BABYLON	PV perquisition et demande renseignement négative	102-Autres produits de gestion courante	6541	174,51
2019	T-236-2		DA RESTAURANT BABYLON	PV perquisition et demande renseignement négative	102-Autres produits de gestion courante	6541	174,51
2019	T-17-2		DA RESTAURANT BABYLON	PV perquisition et demande renseignement négative	102-Autres produits de gestion courante	6541	174,51
2017	T-299-1		DA RESTAURANT BABYLON	PV perquisition et demande renseignement négative	102-Autres produits de gestion courante	6541	194,82
2018	T-2-1		DA RESTAURANT BABYLON	PV perquisition et demande renseignement négative	102-Autres produits de gestion courante	6541	198,71
2018	T-457-1		DA RESTAURANT BABYLON	PV perquisition et demande renseignement négative	102-Autres produits de gestion courante	6541	198,71
2018	T-236-1		DA RESTAURANT BABYLON	PV perquisition et demande renseignement négative	102-Autres produits de gestion courante	6541	198,71
2018	T-199-1		DA RESTAURANT BABYLON	PV perquisition et demande renseignement négative	102-Autres produits de gestion courante	6541	198,71
2018	T-353-1		DA RESTAURANT BABYLON	PV perquisition et demande renseignement négative	102-Autres produits de gestion courante	6541	198,71
2018	T-76-1		DA RESTAURANT BABYLON	PV perquisition et demande renseignement négative	102-Autres produits de gestion courante	6541	198,71
2018	T-289-1		DA RESTAURANT BABYLON	PV perquisition et demande renseignement négative	102-Autres produits de gestion courante	6541	198,71
2018	T-39-1		DA RESTAURANT BABYLON	PV perquisition et demande renseignement négative	102-Autres produits de gestion courante	6541	198,71
2018	T-592-1		DA RESTAURANT BABYLON	PV perquisition et demande renseignement négative	102-Autres produits de gestion courante	6541	202,69
2018	T-662-1		DA RESTAURANT BABYLON	PV perquisition et demande renseignement négative	102-Autres produits de gestion courante	6541	202,69
2018	T-545-1		DA RESTAURANT BABYLON	PV perquisition et demande renseignement négative	102-Autres produits de gestion courante	6541	202,69
2019	T-152-1		DA RESTAURANT BABYLON	PV perquisition et demande renseignement négative	102-Autres produits de gestion courante	6541	202,69
2019	T-100-1		DA RESTAURANT BABYLON	PV perquisition et demande renseignement négative	102-Autres produits de gestion courante	6541	202,69
2019	T-236-1		DA RESTAURANT BABYLON	PV perquisition et demande renseignement négative	102-Autres produits de gestion courante	6541	202,69
2019	T-17-1		DA RESTAURANT BABYLON	PV perquisition et demande renseignement négative	102-Autres produits de gestion courante	6541	202,69
2019	T-632-1		DA RESTAURANT BABYLON	PV perquisition et demande renseignement négative	102-Autres produits de gestion courante	6541	234,50
2019	T-289-2		DA RESTAURANT BABYLON	PV perquisition et demande renseignement négative	102-Autres produits de gestion courante	6541	523,53
2019	T-632-2		DA RESTAURANT BABYLON	PV perquisition et demande renseignement négative	102-Autres produits de gestion courante	6541	531,78

Etant précisé que les créances surlignées en orange ont été régularisées depuis l'envoi de la liste par le comptable public.

A. ROLDAO-MARTINS



Pour Copie Conforme,

Le Maire,

Adeline ROLDAO-MARTINS